

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 10

Date de la convocation : 06/06/2024 Date d'affichage : 06/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER, M. Thibault PUGNAT

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET),

Secrétaire de séance : Mme Mélina ISOUX

Délibération du Conseil Municipal n°2024-035

ENVIRONNEMENT – CREATION D'UNE AIRE DE LAVAGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX

- Sollicitation d'une subvention

Monsieur le Maire, expose :

A la suite d'un rapport de visite du chargé d'opération Arve Pure en date du 13 Avril 2023 aux ateliers municipaux, il est apparu des non-conformités avec obligations de travaux à l'égard de l'environnement.

Ces travaux ont pour but de capter l'ensemble des eaux de lavage vers un pré-traitement par séparateur d'hydrocarbures.

Cette opération peut bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour les dépenses afférentes aux travaux de mise en conformités

Le plan de financement prévisionnel, établit en 2024, est le suivant, en prenant en compte les sollicitations de cofinancement :

Coût total Aire de lavage HT	Subvention Agence de l'eau		Autofinancement	
	Taux	Montant	Taux	Montant
25 627€	40%	10 251€	60%	15 376€

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

SOLLICITE l'aide financière à hauteur de **10 251€** auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la sollicitation de la subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 juin 2024

Le Maire
Mr François PARIS

Télétransmis en S. à la préfecture le 21 JUIN 2024
Affiché le 21 JUIN 2024

La Secrétaire de Séance,
Mme Mélina ISOUX